



Dossier du BHI N° S1/0506

LETTRE CIRCULAIRE N° 77/2008
2 octobre 2008

**PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES ET DETACHEMENT DE PERSONNEL DU
JAPON**

Référence : a) LC 92/2007 du 19 octobre
b) LC 54/2008 du 27 juin

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 Le Comité de direction a l'honneur d'annoncer qu'il a conclu un Protocole d'Accord avec la JHA (Japan Hydrographic Association) au nom du JHOD (Japan Hydrographic and Oceanographic Department) pour la mise en œuvre d'un projet de renforcement des capacités visant à développer et à promouvoir le renforcement des capacités, du point de vue des ressources humaines, du personnel technique des pays en voie de développement, notamment en Asie et dans les régions adjacentes, dans le domaine de la cartographie marine. Les principaux points du protocole d'accord peuvent être résumés de la manière suivante :

- La fondation nipponne apportera son soutien financier au projet. Une partie des fonds couvrira les dépenses associées à la mise à disposition d'un officier du JHOD au Bureau, conformément à la référence (a) ; cette mise à disposition ne fait pas partie intégrante du projet ;
- La mise en œuvre et la gestion du projet seront effectuées sous la conduite de l'OHI et du BHI, en consultation avec la JHA;
- La JHA informera le Comité de direction du niveau de financement au début de chaque nouvel exercice. Pendant l'exercice financier japonais de cette année (d'avril 2008 à mars 2009) il n'y aura pas d'activité de formation mais des réunions afin de discuter des détails du projet qui démarrera lors du prochain exercice financier japonais ;
- Le protocole d'accord sera valable pour la période 2008-2013 sous réserve que les fonds soient disponibles et que la durée puisse être prolongée;
- La JHA a informé le Comité de direction qu'elle prévoyait un niveau de financement annuel de l'ordre de 190 000 euros et de 72 000 euros additionnels pour la mise à disposition de l'officier au Bureau;
- La JHA a choisi le SH du RU comme centre de formation.

2 Un exemplaire du protocole d'accord a été mis en ligne sur le site Web de l'OHI à l'adresse suivante : www.iho.int → Administration → Protocoles d'accord et accords de coopération. Des exemplaires imprimés du protocole peuvent être fournis sur demande. Le comité de direction apprécierait de recevoir tout commentaire susceptible d'être pris en considération pour l'amélioration du protocole d'accord. Le comité de direction tiendra les Etats membres informés des détails relatifs à l'exécution de ce projet.

3 Le comité de direction souhaiterait remercier le JHOD pour la mise à disposition de M. Shigeru Nakabayashi au Bureau, conformément à la Résolution technique T4.2. Cette mise à

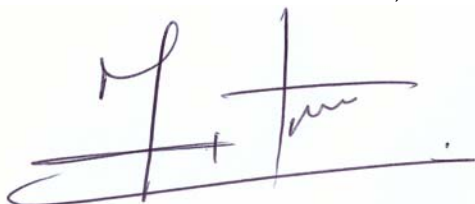
disposition débutera en octobre 2008 pour une période d'une année qui pourra être prorogée d'une année supplémentaire, sous réserve de l'accord mutuel du comité de direction, du JHOD et de l'officier mis à disposition. M. Nakabayashi travaillera essentiellement sur les activités suivantes qui ont été identifiées à la référence (a) :

- Fournir un soutien en matière de SIG en mettant l'accent sur l'évolution et la mise en œuvre de technologies et d'applications relatives au serveur de cartes en lignes;
- Tenir à jour la base de données et le programme de noms des formes du relief sous-marin de la GEBCO de l'OHI-COI;
- Autres tâches attribuées par le Comité de direction.

4 Le comité de direction souhaite remercier le Japon pour ses actions de soutien aux activités et aux besoins de l'OHI.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'A. Maratos', written over a light blue rectangular background.

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président